

---

**ACTIONS VILLE**

**HANDICAP : UNE  
VILLE ACCESSIBLE  
À TOUS**



La Ville de Chartres augmente chaque année ses aménagements en faveur des personnes en situation de handicap. En concertation avec [les associations partenaires](#), la Ville souhaite poursuivre ses efforts.

---

# ACCESSIBILITÉ : UN

# BILAN POSITIF



Crée en 2005, la commission d'accessibilité a permis de planifier de nombreux travaux d'aménagements. Missionnée pour l'occasion, la régie municipale a réalisé ainsi en 2010 près de 28 abaissements de bordures et posé près de 50 nouvelles bandes podotactiles.

Le nombre des places de stationnement à destination de personnes handicapés, a largement augmenté, passant de 60 à 137, au cours des trois dernières années.

28 carrefours gérés par signalisation lumineuse sont dorénavant également sonorisés pour les déficients visuels. 6 autres devraient être installés courant 2011.

Enfin, toutes les constructions et les aménagements nouveaux de la Ville de Chartres répondent aux normes légales exigibles en 2015.

---

# UN EFFORT À POURSUIVRE

Pour mettre toutes les structures municipales aux normes, le chantier reste immense.

La Ville va donc poursuivre son effort de manière progressive, en respectant un rapport coût/efficacité optimal.

« Prenez par exemple le cas des écoles (...) Nous disposons aujourd'hui du pôle Henri IV, qui est tout neuf et aux normes 2015. Nous avons également fait des travaux importants dans l'école du Grand Jardin, qui accueille déjà des enfants en situation de handicap. Nous allons choisir maintenant quelques autres écoles, élémentaires et maternelles, que nous allons aménager pour les mettre à ces normes nouvelles. Mais il est clair que nous ne pourrons

pas aménager toutes les écoles, au moins dans un premier temps », explique Elisabeth Fromont, première adjointe au Maire.

---

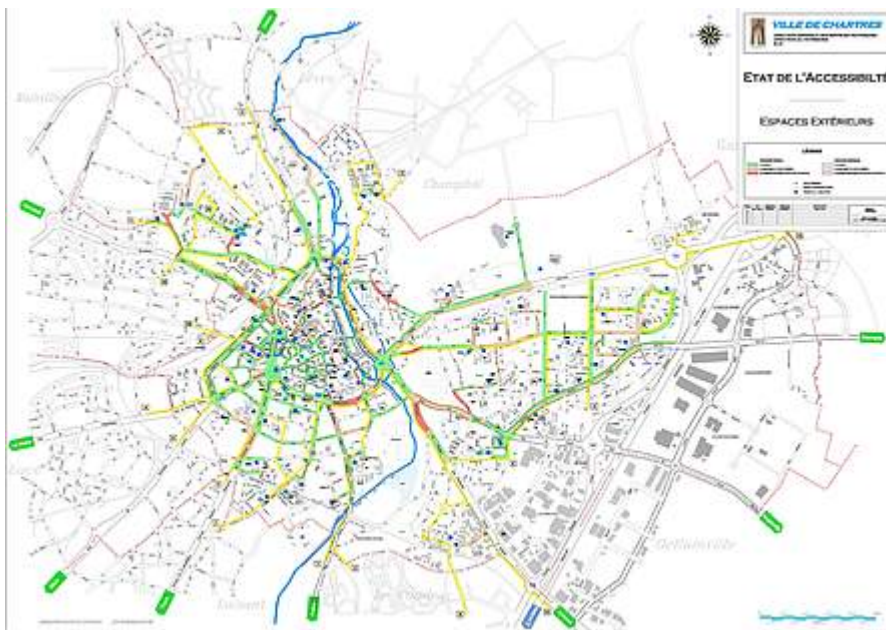
# LA CHARTE « VILLE- HANDICAP » :

Travailler avec les Associations :

Entre 2003 et 2004, des réunions de travail entre la Ville et les associations ont permis d'évaluer les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap. Ce travail a abouti à la rédaction de la charte [« Ville-Handicap »](#).

Cette Charte, vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes personnes en situation de handicap, en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre les associations et la Ville de Chartres.

A la fin de l'année 2010, la Ville de Chartres a réuni les associations signataires. « C'est une réunion que je veux tenir plus souvent (...) J'ai d'ailleurs demandé à Jacqueline Elambert (...) de les convier désormais trois fois par an. », nous a confié Elisabeth Fromont.



La carte des équipements

---

[Vers le haut](#)